Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM2025120062-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Josiane CARIOU, Christine LETOURNEL, Denis LEGRAND, Tiphaine FLOCHLAY, Valérie LE BOUCHER et Patrice COATANÉA, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme Gisèle CARIOU, Hervé QUINQUIS, Joël PERCHOC, Karine KÉRÉBEL et Solène HÉLIÈS.
Le quorum a été atteint avec 11 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2025-12-062 – CLOTURE DU BUDGET KERVELLA4

Dossier présenté par : Hervé Quinquis

Les budgets annexes concernant les lotissements permettent de gérer ces opérations d'urbanisme de manière distincte de la gestion de la commune.

Pour le lotissement Dahlias / Fuchsias, toutes les opérations comptables sont clôturées : les ventes, les travaux.

Le bilan est ainsi de :

KERVELLA 4

Déficit 13 371.30€

Il est décidé de clôturer ce budget et de procéder aux écritures le permettant :

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

- PRONONCE la clôture du budget annexe du lotissement de Kervella 4 au 31 décembre 2025
- DIT que les résultats de clôture de ce budget annexe seront repris au budget communal 2025,
- Approuve le classement dans le domaine public des espaces voiries et aménagements et les écritures nécessaires à l'actif de la commune.

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Gisèle CARIOU